

Pas de transport scolaire demain 3 février

Par arrêté préfectoral suite à l'alerte neige.

Publié le lundi 02 février 2015

En raison de l'annonce par *Météo France* d'un épisode neigeux sur le département des Bouches-du-Rhône, durant la journée du mardi 3 février et dans la nuit du mardi au mercredi, le préfet vient de prendre un arrêté préfectoral en date du lundi 2 février interdisant, conformément au principe de précaution, la circulation des cars des services scolaires sur l'ensemble du département.

En application de cet arrêté, le *SMGETU* informe qu'aucun service scolaire ne sera assuré le mardi 3 février sur les communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Port-de-Bouc.

Pour toute information sur la circulation des cars scolaires, nous vous invitons à consulter www.lepilote.com, www.ouestprovence.fr, www.paysdemartigues.fr

Merci de votre compréhension



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

Tel : 04 91 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/pas-de-transport-scolaire-demain-3-fevrier-1272.html?cHash=c7271c70c4a8e5638a2c621499409073>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser